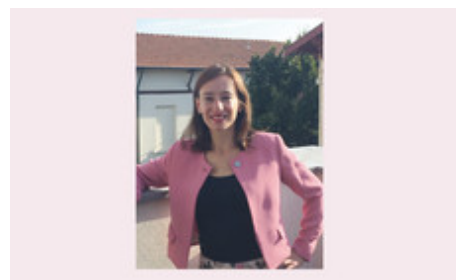


Bienvenue à Céline Descamps

Nous souhaitons la bienvenue à Mme Céline Descamps, Secrétaire générale de la Communauté Psychiatrique de Territoire Rhône Métropole.

Après un cursus en histoire et relations internationales à l'ENS-Ulm, Mme Descamps, soucieuse d'agir sur le monde qui l'entoure, s'oriente vers les concours administratifs et intègre l'EHESP. A l'issue de sa formation, elle devient en 2011 directeur de cabinet et directeur référent du pôle gériatrie au CHU de Poitiers. Elle coordonne alors notamment l'élaboration du nouveau projet d'établissement du CHU.



Elle rejoint par la suite le Groupe Hospitalier Public du Sud de l'Oise, issu de la fusion des CH de Creil et de Senlis, où elle occupe les fonctions de Directrice des Affaires Médicales, de la Recherche et de la Stratégie. Elle y travaille à la poursuite de la stratégie d'évolution de l'offre de soins et à l'élaboration du projet d'établissement.

En 2016, curieuse de découvrir la mécanique de fabrique des politiques publiques, elle postule au Ministère de la santé et, rapidement convaincue par le nouvel élan donné à la santé mentale par la loi de janvier 2016, alors tout juste votée, accepte un poste de chargée de mission psychiatrie et santé mentale à la DGOS. Elle contribue dans ce cadre à la mise en œuvre de la Loi en co-rédigeant les textes d'application (décret sur les CPT, décret et instruction PTSM), dans une approche décloisonnée centrée sur les notions de parcours et d'amélioration des réponses aux usagers.

Deux ans plus tard, elle décide de passer de la théorie à la pratique de terrain en rejoignant la Communauté psychiatrique de territoire Rhône-Métropole, structure de coopération issue précisément de la loi de 2016. Elle y assure la fonction de secrétaire générale, la première créée en France.

Pour mieux comprendre les missions et enjeux de la CPT, nous l'avons rencontrée le mois dernier.

Retour sur cet échange :

Pourriez-vous nous présenter la CPT Rhône Métropole?

La Communauté Psychiatrique de Territoire Rhône Métropole regroupe les 3 établissements de santé mentale assurant la mission de service public de psychiatrie sur le territoire (c'est-à-dire le CH du Vinatier, le CH de Saint Jean de Dieu et le CH de Saint Cyr au Mont d'Or), ainsi que la FNAPSY, représentant les usagers en psychiatrie, l'Unafam, représentant les familles, et la Coordination 69 Soins psychiques et réinsertions. La CPT poursuit un double objectif :

- Le premier, plus sanitaire, qui est de constituer un espace de travail en commun sur des projets médicaux, dans l'objectif d'améliorer la qualité et la lisibilité de l'offre de soins sur le territoire.
- Le second, plus global, qui est de contribuer activement à l'élaboration et la mise en œuvre du Projet territorial de santé mentale du Rhône, dont les travaux s'amorcent actuellement, qui vise à améliorer les réponses aux besoins et aux attentes des usagers tout au long de leur parcours.

D'ores et déjà, le travail partenarial entre les trois établissements psychiatriques a permis de répondre collectivement à un appel à projet de l'ARS pour la création d'une MAS handicap psychique destinée à accueillir les patients en situation d'hospitalisation inadéquate.

Quel est le rôle de la CPT dans l'élaboration du PTSM ?

La loi de 2016, qui a institué le PTSM, dispose qu'il s'agit d'une démarche ascendante, qui doit venir du terrain, des acteurs eux-mêmes. Il fallait donc que des acteurs du territoire se saisissent de ces dispositions et prennent l'initiative d'élaborer un PTSM. Dans ces conditions, la CPT a constitué un cadre propice qui a permis de formaliser les réflexions qui s'étaient engagées depuis environ 2 ans. Cela a débouché sur la rédaction d'une lettre de cadrage, que nous avons partagée au cours des deux derniers mois avec les principaux acteurs et financeurs de la santé mentale. Cela nous a permis de partager globalement les enjeux d'évolution et les opportunités sur notre champ.

La CPT ne pilote pas l'élaboration du PTSM, mais elle s'y investit très fortement, en permettant notamment à la démarche de disposer de ressources de conduite de projet : c'est ainsi qu'en tant que secrétaire générale de la CPT, j'assume la fonction de cheffe de projet PTSM, avec une équipe projet issue également des membres de la CPT. Cet engagement fort de la CPT traduit la conviction qu'ont ses membres de la pertinence de cette démarche et des améliorations qu'elle est susceptible d'apporter dans les pratiques et les réponses en santé mentale.

Qui sont les acteurs du PTSM ?

L'ensemble des acteurs de santé mentale du territoire, des acteurs de la promotion de la santé aux acteurs du soin hospitalier ou libéral, en passant bien sûr par tous les acteurs du maintien et de l'accès au logement, à l'emploi, à la vie sociale... Mais bien sûr, ce sont en tout premier lieu les personnes concernées elles-mêmes et leurs proches et familles. De ce point de vue, nous tenons à ce que la participation des usagers soit réelle et pèse de manière déterminante sur les orientations qui seront prises.

C'est pourquoi nous avons dès début septembre lancé un appel à candidature pour la constitution d'un collectif des usagers du PTSM de 20 à 30 personnes, qui participeront aux instances de pilotage et aux différents groupes de travail. Cet appel à candidature a remporté beaucoup de succès, avec une vingtaine de membres à ce jour mobilisés pour faire entendre leur voix.

Pour structurer la démarche, nous avons mis en place une gouvernance, avec une assemblée générale rassemblant d'une manière large les acteurs du territoire, sur une base constituée par la Commission spécialisée en santé mentale du Conseil territorial de santé. La première AG est programmée le 19 novembre prochain. Elle permettra de valider la lettre de cadrage.

Parallèlement, un comité de pilotage plus resserré (une vingtaine de personnes représentant les principaux acteurs, régulateurs et financeurs de la santé mentale, ainsi que les usagers et familles) a été mis en place en octobre. Son rôle sera de piloter et superviser l'avancée des travaux.

Enfin, sur le terrain, il y a l'équipe projet que je coordonne, qui gère concrètement la démarche dans ses différentes dimensions.

Quels sont les enjeux du PTSM ?

L'enjeu est bien sûr de passer d'une approche segmentée par acteur ou catégorie d'acteurs à une approche globale centrée sur la réponse aux besoins et aux aspirations des personnes vivant avec des troubles psychiques. Il s'agit donc de décroquer, de favoriser la diffusion et le partage des meilleures pratiques, dont celles qui permettent d'améliorer l'inclusion sociale et le rétablissement des personnes qui vivent avec des troubles psychiques, en prenant appui sur leurs capacités et en promouvant leur pouvoir de décider et d'agir. C'est une visée ambitieuse de transformation, mais dans laquelle beaucoup d'acteurs individuels ou collectifs sont en réalité déjà engagés avec conviction. Nous avons donc un terrain particulièrement fertile. Le défi principal sera de réussir à articuler cette ambition globale de transformation, qui ne se fera pas en un jour, et la nécessité de procéder par étapes sur la base de projets concrets et réalisables dans le temps imparti (5 ans pour la mise en œuvre du PTSM).

Quel est le planning prévisionnel ?

La démarche est en cours de lancement et les travaux concrets vont commencer d'ici fin novembre. Il y aura une première étape de diagnostic territorial partagé qui s'achèvera en juin 2019 et permettra de dégager les axes de progrès à inscrire dans ce premier PTSM. Ces axes seront ensuite déclinés de manière concrète dans une feuille de route que nous espérons adresser à l'ARS pour le printemps 2020. C'est une démarche qui peut paraître relativement longue, mais qui est en réalité resserrée compte-tenu du nombre d'acteurs concernés et de la nature des enjeux !

CENTRE HOSPITALIER LE VINATIER BP 30039 - 95 BD PINEL 69678 BRON CEDEX